

AVIS DE COURSE

Solitaire du FIGARO

52^{EME} EDITION

du 17 août au 19 septembre 2021

Épreuve comptant pour le



Organisée par



En collaboration avec



SOMMAIRE

PRE	AMBULE	2
1	ORGANISATEUR DE LA COURSE	3
2	REGLES APPLICABLES	3
3	PUBLICITE [NP]	4
4	CONDITIONS D'ADMISSION	4
5	PROCEDURE D'ADMISSION	6
6	INSCRIPTION	6
7	EQUIPEMENT OBLIGATOIRE	9
8	EQUIPEMENT RECOMMANDE	9
9	PROGRAMME	9
10	CONTROLE DES BATEAUX	10
11	INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)	10
12	LES PARCOURS	11
13	SYSTEME DE PENALITES	11
14	CLASSEMENTS	
15	PLACE AU PORT	12
16	LIMITATION DE CIRCULATION DES BATEAUX [NP]	12
17	COMMUNICATION RADIO	13
18	MÉDIATISATION DE LA COURSE	13
19	DOTATIONS	13
20	DÉCHARGE DE RESPONSABILITE	14
21	ASSURANCE	14
22	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	14
ANN	NEXE 1 - PROGRAMME OFFICIEL	16
ANN	NEXE 2 - PARCOURS	18
ANN	NEXE 3 - PRESCRIPTIONS FEDERALES	20
ANN	NEXE 4 - FICHE MEDICALE	22

PREAMBULE

Depuis le 1er janvier 2016, la société OC SPORT Pen Duick a repris dans le cadre d'une location gérance toutes les activités de la société PEN DUICK.

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] devant une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre pour une infraction à cette règle. Ceci change la RCV 60.1(a).

1. ORGANISATEUR DE LA COURSE

1.1. AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

La société OC SPORT Pen Duick,

Dont le siège social est situé : Bâtiment Glorieux 1

Quai Glorieux

Base des sous-marins 56100 Lorient - France,

Représentée par : Monsieur Joseph Bizard, Directeur Général,

Organise une course en solitaire à la voile, à bord de Figaro Bénéteau 3 en 4 étapes, dénommée « La Solitaire du Figaro » du 17 août au 19 septembre 2021.

1.2. COMITE D'ORGANISATION

Un comité d'organisation générale est constitué. Il comprend la direction de OC SPORT Pen Duick et la direction de course.

1.3. L'EQUIPE D'ARBITRES

Les arbitres sont désignés par la FFVoile conformément à la réglementation. Un jury national sera constitué par la FFVoile. Ses décisions seront sans appel sous réserve de l'autorisation de la Fédération Française de Voile conformément à la RCV 70.5 et à la prescription fédérale.

Le jury siègera après chaque arrivée d'étape.

Lorsque les juges ne sont pas présents physiquement, mais sont joignables par téléphone ou par Skype, Email, VHF ou tout autre moyen radio, les réclamations peuvent être instruites et jugées de cette façon.

2. REGLES APPLICABLES

2.1. LA REGATE EST REGIE PAR:

- 2.2. Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 2.3. Les prescriptions de la FFVoile, traduites pour les coureurs étrangers précisées en annexe 3 « Prescriptions FFVoile »,
- 2.4. Les règlements fédéraux,
- 2.5. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM / IRPCAS) quand elle remplace les RCV du Chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil. Les RCV s'appliquent dans le cas d'un éventuel parcours en baie défini dans l'avenant « Parcours Etape », de jour comme de nuit.
- 2.6. Les RSO catégorie 2,

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

En cas de force majeure, la direction de course pourra être amenée à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer. Elles pourront donc modifier certaines règles du présent Avis de Course et/ou des Instructions de Course.

2.7. LES REGLES DE CLASSE FIGARO BENETEAU SERONT MODIFIEES COMME SUIT:

Ajouter:

Remise de prix et soirée officielle :

- En cas d'absence d'un skipper à l'appel de son nom, le prix ou la dotation ne lui sera pas attribué, et pourra être réaffecté par le donateur en concertation avec le Comité d'organisation.
- Lors de la remise des prix ainsi qu'à la soirée officielle, le skipper s'engage à venir avec une tenue correcte (Polo ou chemise, pantalon, chaussures fermées)

Les autorisations écrites de la Classe Figaro Bénéteau seront publiées au tableau officiel dématérialisé selon la RCV 87.

3. [DP] PUBLICITE

- 3.1. En application de la Réglementation 20 de World Sailing (WS) (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'AO.
- 3.2. En cas de publicité sur le bateau, la carte de publicité FFVoile 2021 sera demandée aux skippers titulaires d'une licence Club FFVoile. Une copie devra figurer dans la base de données de la Classe.
- 3.3. Les modalités exactes de marquage seront précisées par avenant.

4. CONDITIONS D'ADMISSION

4.1. Les bateaux admis à courir devront répondre aux règlements de la Classe Figaro Bénéteau en vigueur.

4.2. ADMISSIBILITE DU SKIPPER

La Solitaire du Figaro 2021 est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans à la date du départ, en règle avec la Classe Figaro Bénéteau, avec son autorité nationale, et satisfaisant à la réglementation 19 de WS (code d'admissibilité), ainsi qu'aux règles d'admission et d'inscription de cet avis de course.

- 4.3. Tous les participants, quelle que soit leur nationalité, devront présenter :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence Club FFvoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

4.4. COURSES DE PREPARATION EN SOLITAIRE

Pour qu'une course de préparation soit retenue par le Comité d'Organisation, le skipper devra avoir fini la grande course de l'épreuve de préparation au plus tard dans un temps équivalent au temps du vainqueur de la course augmenté de 30%. Au-delà de ce délai, la course de préparation ne sera pas validée.

Les skippers qui s'engagent pour la première fois à La Solitaire du Figaro devront avoir participé et fini (au sens des RCV et du paragraphe ci-dessus) à au moins deux des épreuves inscrites au calendrier de la classe Figaro Bénéteau en solitaire.

Les skippers ayant déjà participé et « fini » au sens des RCV une des éditions de La Solitaire du Figaro seront qualifiés.

Toutefois, la Direction de Course se réserve le droit d'accepter d'autres épreuves de qualifications ou d'imposer à un skipper de participer à une autre course de préparation (en particulier si une course était réduite pour des raisons météorologiques ou annulée), ou à un parcours de qualification supplémentaire.

4.5. SKIPPER RESIDANT ET TRAVAILLANT EN DEHORS DE LA FRANCE

Un Skipper résidant et travaillant en dehors de la France, et qui ne répondrait pas aux critères de dispense de parcours de préparation, pourra effectuer d'autres parcours de préparation que ceux prévus à l'AC, sous réserve de la validation de ces parcours comme parcours de préparation par la direction de course. Le skipper devra présenter une ou deux courses, équivalent à une distance totale de 500 milles au minimum et participer au minimum à une des courses prévues au calendrier de La Classe Figaro Bénéteau. Ces courses seront effectuées en solitaire, sur un Figaro Bénéteau 3 en conformité avec les règles de classe. Un dispositif de tracking sera imposé lors de ces courses.

4.6. DOSSIER MEDICAL ET CERTIFICAT D'ACTUALISATION

Les skippers devront fournir obligatoirement un dossier médical contenant le questionnaire médical fourni par l'AO (cf. Annexe « Fiche médicale confidentielle »). Ces documents devront être transmis à l'AO sous pli confidentiel pour transmission au médecin référent de la course, au plus tard 60 jours avant le départ programmé de la course. Ce dossier médical devra être signé par eux-mêmes et un médecin.

Au plus tard au briefing IC Sécurité, tous les skippers devront signer et fournir au médecin référent un certificat médical d'actualisation daté de l'année en cours et attestant de « l'absence d'affection ou de handicap pouvant compromettre la santé et la sécurité lors de la pratique de la course au large en solitaire », accompagné d'une déclaration sur l'honneur du skipper indiquant qu'il ne s'est rien passé pour lui/elle sur le plan médical et portant sur la période comprise entre la date du certificat médical d'actualisation et celle de la déclaration sur l'honneur. Ce certificat actualise ainsi les informations de la fiche médicale.

4.7. STAGE WORLD SAILING (SURVIE PSMER)

Les skippers devront être en possession d'un certificat de stage WS (Formation à la survie + Premiers Secours Mer) en cours de validité, effectué dans un centre approuvé World Sailing. Pour les non-ressortissants français ne disposant pas d'un tel certificat, un certificat de formation à la survie tel que requis dans la RSO 6.01. Cette formation doit être « WS Approved » et un certificat satisfaisant l'article RSO 6.05.2.

Une copie du certificat devra figurer dans la base de données de la Classe

4.8. LIMITATION DES INSCRITS

Le nombre de skippers admis à participer à La Solitaire du Figaro sera limité à 50, plus 10 invitations à la discrétion de l'AO. Les candidatures seront enregistrées chronologiquement par OC SPORT Pen Duick selon la date de réception des dossiers d'engagement définitif.

Si à la date du 25 juin, le nombre de places disponibles est dépassé (50) une liste d'attente sera créée. Les skippers sur liste d'attente seront admis, en remplacement des skippers qui se seront désistés, dans un ordre établi selon la date de virement des frais de candidature.

Un skipper ne peut de lui-même céder ou revendre sa place directement à un autre skipper.

5. PROCEDURE D'ADMISSION

Les skippers devront transmettre à l'AO tels que précisés dans la procédure d'inscription ci-dessous (AC 6).

Le comité d'organisation étudiera l'ensemble des documents fournis par chaque skipper, à l'exception du dossier médical qui sera étudié par le médecin référent de la course dans le respect du secret médical.

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de faire appel à des experts tiers dans le cadre de cette procédure.

Conformément à la RCV 76.1, le comité d'organisation pourra refuser ou annuler l'inscription d'un skipper.

6. INSCRIPTION

6.1. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Elle se fera au moyen de deux documents :

- Le formulaire de candidature en ligne (https://bit.ly/InscriptionsSolitaire2021) prévoir obligatoirement une photo du skipper, format portrait) obligatoirement accompagné du virement des frais d'inscription pour être pris en compte, à compléter avant le 25 juin.
- Le dossier d'engagement définitif (envoyé à réception du formulaire de candidature), au plus tard le 25 juillet (cachet de la poste faisant foi).

L'inscription du skipper ne sera définitive que si toutes les conditions d'admission ont été remplies.

6.2. DOSSIER D'ENGAGEMENT DEFINITIF

Le dossier d'engagement définitif est à retourner à l'adresse :

OC Sport Pen Duick
Inscription Solitaire du Figaro
Quai Glorieux
Bâtiment Glorieux 1
56100 Lorient (France)

ou scanné par email à l'adresse <u>alex.picot@ocsport.com</u>

6.3. FRAIS D'INSCRIPTION, DESISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Le montant des droits d'inscription, **définis conjointement avec la Classe Figaro Bénéteau** s'élève au total pour l'édition 2021 à 3000 Euros HT + TVA au taux en vigueur soit la somme de 3600 Euros TTC.

En cas d'inscription tardive (après le 25/06/21), des frais de gestion seront appliqués en complément des frais d'inscription comme indiqué dans le tableau ci-dessous où sont également résumées les conditions de remboursement en cas d'annulation selon la catégorie et la date d'inscription.

	Avant le 25/05/2021	Avant le 25/06/2021	Après le 25/06/2021
Inscription skipper	3600€ TTC	3600€ TTC	3600€ TTC
Frais de Gestion pour inscription tardive	/	/	900€ TTC
Désistement skipper (sauf raisons médicales)	Remboursement intégral	Remboursement De 2600€	Pas de remboursement
Désistement pour raisons médicales	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement de 3100€
Annulation Covid	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral de l'inscription (3600€ TTC)
Annulation cas de force majeure Remboursement intég		Remboursement intégral	Remboursement de 3100€

La demande d'inscription sera enregistrée selon sa date de réception des frais d'inscription :

- de 2 chèques par courrier, cachet de la poste faisant foi (1 chèque de 1 000€ + 1 chèque correspondant au solde des droits d'inscription)
- ou de la copie du virement bancaire correspondant à la totalité des droits d'inscription

Sur demande à l'inscription, les chèques ne seront pas encaissés avant le 25 juin 2021.

L'envoi des chèques est à faire à l'adresse suivante :

OC Sport Pen Duick
Inscription Solitaire du Figaro
Quai Glorieux
Bâtiment Glorieux 1
56100 Lorient (France)

Les virements bancaires sont à effectuer aux coordonnées suivantes :

Titulaire du compte	OC SPORT PEN DUICK
Code Banque	30056
Code Guichet	00510
N° Compte	05100008436
Clé RIB	30
IBAN	FR76 3005 6005 1005 1000 0843 630
SWIFT (BIC)	CCFRFRPP
Domiciliation	HSBC

Mentionner obligatoirement en référence de virement le nom du skipper

Il est convenu ce qui suit dans le cas où l'AO se trouverait dans l'obligation d'annuler la Course dans sa totalité du fait de l'épidémie de COVID 19 :

Les sommes versées pour les droits d'inscription seront intégralement remboursées.

Il est convenu ce qui suit dans le cas où OC SPORT PEN DUICK se trouverait dans l'obligation d'annuler la Course dans sa totalité à la suite d'un cas de force majeure ou d'interdiction de l'opération par disposition légale, réglementaire ou décision de justice.

Les modalités de remboursement pour cause de cas de force majeure sont précisées dans le tableau ci-avant.

Sont considérés comme cas de force majeure, les cas habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français, ainsi que ceux hors de contrôle des Parties empêchant la réalisation des présentes et notamment la guerre (étrangère ou civile), des attentats ou risques d'attentats, des phénomènes météorologiques inhabituels ou la survenance d'une grève empêchant la Direction de Course de donner le départ.

Dans chacun de ces cas, les skippers ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Les modalités de remboursement dans le cadre d'un désistement de skipper sont précisées dans le tableau ci-avant. Un désistement doit être signalé à l'AO par courrier (même adresse que pour l'envoi du dossier d'engagement définitif/envoi des chèques). Dans le cas d'un désistement pour raison médicale, le courrier devra être couplé à l'envoi d'un certificat médical circonstancié au médecin référent.

Après le 25 juin 2021 et en sus des frais de gestion pour inscription tardive, chaque nouvelle demande d'inscription sera étudiée par l'autorité organisatrice qui ne pourra dans tous les cas s'engager à garantir la fourniture des mêmes prestations (place à quai, support de visibilité, dossier de presse...).

L'inscription ne deviendra définitive que lorsque le bateau et son équipage auront satisfait aux dernières vérifications à Saint-Nazaire durant la semaine précédant le départ.

L'AO se réserve le droit d'accepter une inscription qui ne répondrait pas à tous les critères d'éligibilité.

Par ailleurs, l'intégralité des sommes versées sera remboursée aux skippers dont l'inscription aura été refusée ou annulée.

6.4. SKIPPER ET BATEAU

Le skipper et son bateau sont indissociables à compter du départ de la 1^{ère} étape de La Solitaire du Figaro. Un skipper défaillant pour quelque raison que ce soit ne pourra plus être remplacé.

6.5. BASE DE DONNEES DE LA CLASSE ET INSCRIPTION

Dans une démarche de simplification, l'AO récupère une partie des informations relatives aux skippers, à leur bateau ainsi qu'à leurs partenaires et équipes auprès de la Classe Figaro Bénéteau qui tient à jour une base de données. Les skippers sont responsables des informations qu'ils auront directement renseignés dans cette base.

7. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Conformément aux règles de classe (D.9.3) une balise individuelle de détresse (PLB), fonctionnant en 121.5/406 MHz devra obligatoirement être à bord du bateau pendant toute la durée de l'épreuve et la fiche de codage hexadécimal devra être communiquée à l'AO lors des contrôles.

Chaque bateau doit être équipé d'un appareil de communication par satellite de type Iridium pour toute la durée de l'épreuve (l'utilisation sera définie dans les IC), en bon état de marche, muni de batterie en état, et d'un système de recharge opérationnel.

8. EQUIPEMENT RECOMMANDE

L'AO préconise fortement la présence d'un transpondeur radar de type Activ'Echo / Martec ou toute autre marque transmettant sur les 2 fréquences radar X-9 Ghz et S-3 Ghz.

9. PROGRAMME

9.1. PROGRAMME OFFICIEL

Le programme officiel est précisé en annexe 1 du présent AC.

9.2. [DP/NP] OBLIGATION DE PRESENCE DES SKIPPERS

- 9.2.1. La présence des skippers est obligatoire aux briefings, Prologue, réceptions officielles et remises des prix définis dans le programme officiel.
- 9.2.2. La présence des skippers est obligatoire à la conférence de presse de présentation des skippers et de l'événement.
- 9.2.3. Les skippers sont tenus de participer :
 - Aux journées organisées pour les scolaires / centre de loisirs,
 - A au moins à 2 séances de dédicaces sur l'ensemble de l'épreuve.

En cas d'absence d'un skipper, une compensation financière de 500 Euros HT par absence pourra être appliquée par évènement, et les prix et dotations éventuels seront supprimés.

En cas de force majeure uniquement, un skipper pourra être représenté par une tierce personne lors des briefings, réceptions officielles et remises des prix, à condition que ce dernier soit désigné par le skipper, par écrit et dès que possible, à la direction de course.

Le comité d'organisation sera seul habilité à accorder ou refuser cette disposition. Dans les cas favorables, le représentant sera tenu aux mêmes obligations que le skipper.

La présence du skipper ou d'un représentant du skipper, et de son bateau prêt à passer les contrôles, sera obligatoire à compter du mardi 17 août à 15h dans le port de Saint-Nazaire.

La présence des bateaux dans le port d'arrivée est obligatoire jusqu'au dimanche 19 septembre à 17h.

9.3. MODIFICATION DU PROGRAMME

En cas de force majeure, et suivant les modalités qui seront prévues aux IC, le comité d'organisation se réserve le droit :

- de modifier le programme en avançant ou en retardant le départ d'une étape,
- de changer le parcours d'une étape,
- d'annuler une course au cours de son déroulement

La date du départ de la première étape ne pourra pas être avancée. Cependant, l'horaire de départ pourrait être avancé.

10. CONTROLE DES BATEAUX

10.1. PRESENCE DES BATEAUX

La présence obligatoire des bateaux dans le port de Saint-Nazaire est fixée au mardi 17 août à 15h. Si un bateau est manquant à cette date, son skipper pourra se voir appliquer une pénalité de 500 Euros HT par jour et/ou fraction de jour d'absence.

Les éventuels contrôles complémentaires à ceux réalisés en amont de la course ou ceux n'ayant pu être effectués préalablement débuteront le mercredi 18 août 2021 à partir de 9h00.

Un bateau non conforme aux règlements de la course ne pourra pas prendre le départ de la course.

L'absence de l'armement de sécurité lors du premier contrôle du bateau pourra donner lieu à une pénalité de 50 Euros HT par matériel absent.

10.2. NATURE DES CONTROLES

- 10.2.1. La base de données skipper et bateau de la classe Figaro Bénéteau communiquée avant course à l'AO et qui devra être mise à jour par les skippers au plus tard le 30 juillet.
- 10.2.2. Il n'y aura aucune certification de voiles neuves durant l'épreuve.
- 10.2.3. Contrôle de l'armement de sécurité des bateaux.
- 10.2.4. Plombage des équipements.
- 10.2.5. Contrôle des VHF et programmation des fréquences de course (P4 et P5), vérification des systèmes électriques et des pilotes automatiques.

En complément des contrôles définis en 10.2.1, les skippers devront fournir à l'AO au plus tard à la clôture des inscriptions la copie d'écran de leur Epirb.

Les contrôles définis en 10.2.3, 10.2.4 et 10.2.5 seront effectués sur les bateaux, à Saint-Nazaire

Les contrôles définis en 10.2.3, 10.2.4 et 10.2.5 seront effectués sur les bateaux en partie entre le 1^{er} et le 13 aout à Port-la-Forêt, Lorient et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en partie ou totalement, à Saint-Nazaire.

Les modalités exactes de marquage publicitaire à apposer dans les voiles d'avant seront précisées par avenant.

10.3. CONTROLE DES FEUX DE TETE DE MAT

Les feux de tête de mât devront être en fonctionnement à partir de la présence obligatoire des bateaux, chaque soir à partir de 22h00. Ils devront fonctionner conformément aux Règles 20 et 21 du RIPAM. En cas de besoin cette opération de contrôle sera renouvelée sur chacune des escales.

11. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront publiées sur le tableau officiel dématérialisé (http://bit.ly/EspaceSkippers_SDF21) au plus tard au briefing sécurité, le jeudi 27 août.

12. LES PARCOURS

- 12.1. Les parcours d'étapes de La Solitaire du Figaro 2021 sont définis dans l'annexe 2 du présent Avis de Course. Le parcours définitif de chaque étape sera communiqué sous forme d'avenant « Parcours Etape » au plus tard lors du briefing skipper de chaque départ d'étape.
- 12.2. Conformément à RSO 4.11, les skippers devront embarquer les cartes marines « papier », et les livres des feux suivants ou leurs équivalents :

Zones géographiques	Références
La Manche (1/560 000)	SHOM 7040 ou GB 2675
Golfe de Gascogne - De Brest à Cabo Finisterre (1/987 900)	SHOM 7211 (INT 1080)
Atterrages Ouest des Iles Britanniques	SHOM 6618 (INT 102) ou GB4102
Livre des feux	
France – Atlantique NE (Irlande à Gibraltar – Manche)	SHOM : LA – FNA

L'ensemble des cartes marines papier et des livres des feux (ou leurs équivalents) devront être présentés lors des contrôles du matériel de sécurité.

Une carte marine papier des alentours de chaque port d'étape est obligatoire à bord.

Rappel : Il est de la responsabilité de chaque skipper d'avoir des documents nautiques à jour, livre des feux, cartes marines (papier et électronique), etc...

13. SYSTEME DE PENALITES

- 13.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2. Pour les formalités d'inscriptions avant la manifestation, les majorations ou frais forfaitaires prévues en 6.3 et 6.4 ci-dessus seront appliqués par l'AO.
- 13.3. Durant la durée de l'épreuve, les compensations financières prévues à l'AC et aux IC pourront être appliquées par l'AO.
- 13.4. Les compensations pénalités financières devront être réglées auprès de l'AO avant le départ de chaque étape, ou avant le samedi 18 septembre à 18h00 pour les pénalités concernant la dernière étape. A défaut de paiement dans ce délai, l'AO transmettra un rapport au jury pour instruction. Après instruction le jury pourra réclamer contre un concurrent avec pour conséquence une pénalité supplémentaire en temps appliquée sur l'étape concernée ou la plus proche de l'infraction, les pénalités financières restant dues. L'AO se réserve le droit de procéder au recouvrement de ces sommes par tout moyen à sa convenance.

14. CLASSEMENTS

14.1. CLASSEMENT D'ETAPE AU TEMPS

Un classement sera fait à l'issue de chaque étape selon les temps de course, majorés des pénalités ou minorés des bonifications éventuelles.

14.2. CLASSEMENT GENERAL AU TEMPS « LA SOLITAIRE DU FIGARO »

Un classement général provisoire sera établi par addition des temps réalisés par les skippers sur les étapes validées.

Le classement général sera établi par addition des temps réalisés par les skippers sur toutes les étapes validées (en modification de la RCV A.2). Ce classement désignera le vainqueur de La Solitaire du Figaro 2021.

14.3. CLASSEMENT BENETEAU DES BIZUTHS

Un classement au temps des skippers participant pour la première fois à la course sera établi au terme de chaque étape. Ce classement sera établi à partir du classement d'étape et selon les temps de course majorés des pénalités et minorés des bonifications éventuelles. Au terme de la course, un classement général sera établi par addition des temps de course de chacune des étapes.

14.4. AUTRES CLASSEMENTS

Des classements spécifiques pourront être définis dans les IC, y compris un classement pour les utilisateurs du Jeu Officiel de la course.

14.5. NOMBRE D'ETAPES VALIDEES POUR VALIDER L'EPREUVE

Le classement de La Solitaire du Figaro 2021 sera validé si au moins une étape a été validée.

14.6. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE DE COURSE AU LARGE 2021.

La Solitaire du Figaro est prise en compte pour le Championnat de France Elite de Course au Large organisé par la FFVoile (Application du règlement du Championnat de France Elite de Course au Large 2021).

15. PLACE AU PORT

Les skippers bénéficient de la gratuité des places au port dans tous les ports d'escale de la course pendant la durée des escales définies dans le programme officiel.

16. [NP] LIMITATION DE CIRCULATION DES BATEAUX

Les sorties de ports, ainsi que les sorties d'eau des bateaux, seront interdites, sauf accord écrit préalable de la direction de course, du Comité de Course ou du comité technique à partir de la date de présence obligatoire des bateaux dans le port de départ et jusqu'à la fin de la compétition.

Les skippers des bateaux manquants aux pontons officiels de la course pourront devoir verser une compensation financière de 200 Euros HT par jour ou fraction de jour.

17. COMMUNICATION RADIO

- 17.1. A Saint-Nazaire, deux canaux de course privatifs (P4 et P5) seront programmés sur la VHF du bord et sur la VHF portable (puis déprogrammés à l'issue de la compétition).
- 17.2. Le TOS de chaque installation sera contrôlé par le technicien radio de la course.
- 17.3. Si des installations contrôlées par le technicien radio (équipement VHF, AIS et Iridium) de la course se révélaient être en mauvais état, il sera demandé leur changement immédiat au skipper. Un rapport sera fait à la direction de course. Tant que sa remise en état ne sera pas effective, il ne pourra pas prendre part à la compétition (ou la continuer). Les réparations ou remises en état seront à la charge des skippers.
- 17.4. [NP] [DP] Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni effectuer de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communication vocale ou de données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

18. MÉDIATISATION DE LA COURSE

- 18.1. Afin de favoriser la couverture médiatique de la course, l'AO met en place un service de presse pour la promotion médiatique de la course. Le skipper autorise l'AO à diffuser et à utiliser son image, son nom et celle de son bateau (images vidéo et photos) et les vacations radios réalisées par l'AO pour les supports suivants : tout type de média (presse écrite, radios, télévisions, Internet), site Internet de la course, dossier de presse, films étapes, affiche de la course, etc pour une durée indéterminée dès lors que le nom de la course « La Solitaire du Figaro » est clairement attaché (préparation, déroulement, exploitations ultérieures à l'événement y compris pendant les manifestations nautiques nationales et internationales).
- 18.2. L'AO pourra, et en accord avec le skipper, installer des caméras à bord de plusieurs bateaux, avant le départ de chaque étape afin de favoriser la couverture audiovisuelle de la course. Le skipper devra faire une déclaration par écrit auprès du comité technique. Se référer à l'Annexe audiovisuelle qui sera communiquée au plus tard le 25 juillet.
- 18.3. L'inscription définitive du skipper à la course implique, de sa part et de celle de son sponsor, l'acceptation totale des présentes règles (RCV 4).
- 18.4. L'AO met à disposition sur son site internet (www.lasolitaire.com) une cartographie permettant de suivre l'évolution de la flotte pendant les étapes. Cette cartographie est propriété de La Solitaire du Figaro. Toute exploitation de cette cartographie est interdite, sauf accord écrit préalable de OC SPORT Pen Duick.
- 18.5. Dans le cadre de la Solitaire du Figaro, l'AO a concédé le développement et la mise en ligne d'un jeu virtuel multi-joueurs à Virtual Regatta. Ce Jeu permet aux passionnés et au grand public de s'affronter dans une course virtuelle et de se mesurer aux skippers engagés dans la course sur les mêmes parcours. Tout accord avec un autre éditeur de jeux en ligne, gratuit ou payant, n'est pas autorisé.

19. DOTATIONS

Le montant définitif des dotations sera diffusé par avenant à l'AC à l'issue de la confirmation des inscriptions à Saint-Nazaire.

20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

20.1. RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS

- 20.1.1. Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (RCV 1.1 : *Aider ceux qui sont en danger*) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.
- 20.1.2. Les skippers participeront à la course à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité à tous les effets (RCV 3 : *décision de courir*). Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de chaque course ou de la continuer.
- 20.1.3. Tout renseignement que tout membre du Comité d'Organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité du Comité d'Organisation et de ses partenaires.
- 20.1.4. Les skippers sont personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers.
- 20.1.5. Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre au Comité d'Organisation, dûment daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires, prestataires et ses assureurs, joint au dossier d'engagement définitif.

20.2. RESPONSABILITE DU COMITE D'ORGANISATION

La responsabilité du Comité d'Organisation et de ses partenaires se limitera à assurer le bon déroulement de la compétition.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter le Comité d'Organisation ne pourra être que contractuelle et explicite, en particulier :

- La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que le Comité d'Organisation pourrait réaliser, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.
- Toute demande faite auprès d'un membre du Comité d'Organisation ne saurait engager la responsabilité du Comité d'Organisation que s'il a accepté cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédités à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

21. ASSURANCE

Un certificat d'assurance du bateau sera demandé à tous les skippers et une copie devra figurer dans la base de données de la Classe. Il est entendu que tous les bateaux devront être assurés à leur arrivée à Saint-Nazaire pour participer à la course.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de la compétition.

L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement, contacter:

OC SPORT Pen Duick - La Solitaire du Figaro

Batiment Glorieux 1 - Base des sous-marins - Quai Glorieux - 56100 Lorient - France

Direction de course :

Francis Le Goff – Directeur de course au large : <u>francis.legoff@ocsport.com</u>
Yann Chateau – Adjoint au directeur de course : <u>yann.chateau@ocsport.com</u>

Organisation générale :

Joseph Bizard – Directeur Général : joseph.bizard@ocsport.com
Alex Picot – Chef de Projet : alex.picot@ocsport.com

Toutes les informations sur la compétition, ainsi que les différents documents officiels sont accessibles sur l'espace course : www.lasolitaire.com (espace skipper).

ANNEXE 1 - PROGRAMME OFFICIEL

	Date et lieu précis	sés ultérieurement (autour du 30/6)
٠.	Journée	Conférence de Presse de présentation du plateau (présence obligatoire des marins)
	Mardi 17 août	Guerra de la companya
	15h00	Présence obligatoire dans le port de Saint-Nazaire (PM à 13h30)
	Mercredi 18 août	
	09h00 - 18h00	Confirmation des inscriptions et contrôles des bateaux
	14h00 - 17h00	Briefing IC / Sécurité
	Jeudi 19 août	and my country
	09h00 - 18h00	Confirmation des inscriptions et contrôles des bateaux
	09h00 - 12h00	Briefing Bizuths
щ	Vendredi 20 août	
AIR	09h00 - 18h00	Confirmation des inscriptions et contrôles des bateaux
AZ	15h00 - 1700	Prologue (virtuel ou sur supports autre que Figaro 3)
Ζ	17h00	Journal de la Solitaire
SAINT-NAZAIRE	19h00	Soirée Officielle (à confirmer)
SA	Samedi 21 août	,
	09h00 - 18h00	Confirmation des inscriptions et contrôles des bateaux
	16h00	Briefing départ 1ère étape et point Météoconsult
	17h00	Journal de la Solitaire
	Dimanche 22 aoû	t
	13h15	Présentation des skippers
	13h45	Appareillage des figaros
	15h45	Plombage des bateaux
	17h45	Départ de la 1ère étape
	Mercredi 25 août	
	10h00	Ouverture du village
	17h00	Journal de la Solitaire
	Jeudi 26 août	
	Journée	Arrivée prévue de la 1ère étape
	17h00	Journal de la Solitaire
	Vendredi 27 août	
	10h00 - 17h00	Rencontre avec le public
Z	10h00 - 17h00 17h00	
RIENT		Rencontre avec le public
LORIENT	17h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire
LORIENT	17h00 18h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape
LORIENT	17h00 18h00 19h30	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers
LORIENT	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00 11h30	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers Appareillage des figaros
	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00 11h30 12h30	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers Appareillage des figaros Plombage des bateaux Départ de la 2ème étape
	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00 11h30 12h30 14h00	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers Appareillage des figaros Plombage des bateaux Départ de la 2ème étape
	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00 11h30 12h30 14h00 Mercredi 1er sept	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers Appareillage des figaros Plombage des bateaux Départ de la 2ème étape tembre Arrivée prévue de la 2ème étape
FECAMP	17h00 18h00 19h30 Samedi 28 août 16h00 17h00 Dimanche 29 août 11h00 11h30 12h30 14h00 Mercredi 1er sept Journée	Rencontre avec le public Journal de la Solitaire Remise des prix de la 1ère étape Soirée Officielle Briefing départ 2ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire t Présentation des skippers Appareillage des figaros Plombage des bateaux Départ de la 2ème étape tembre

	Jeudi 2 septen	nhre
	17h00	Journal de la Solitaire
	Vendredi 3 se	
	17h00	Journal de la Solitaire
	18h00	Remise des prix de la 2ème étape
싵	19h30	Soirée officielle
FECAMP	Samedi 4 sept	embre
E C	16h00	Briefing départ 3ème étape et point Météoconsult
	17h00	Journal de la Solitaire
	Dimanche 5 se	eptembre
	09h30	Présentation des skippers
	10h00	Départ ponton
	10h30	Plombage des bateaux
	12h00	Départ de la 3ème étape
	Mercredi 8 se	
	10h00	Ouverture du village
	17h00	Journal de la Solitaire
	Jeudi 9 septen	nbre
	Journée	Arrivée prévue de la 3ème étape
×	17h00	Journal de la Solitaire
DE MORLAIX	Vendredi 10 se	eptembre
OR	17h00	Journal de la Solitaire
Ž	18h00	Remise des prix de la 3ème étape
DE	19h00	Soirée officielle
BAIE	Samedi 11 sep	
B)	16h00 17h00	Briefing départ 4ème étape et point Météoconsult Journal de la Solitaire
	Dimanche 12 s	
	09h00	Présentation des skippers
	09h30	Départ ponton
	10h00	Plombage des bateaux
	11h30	Départ de la 4ème étape
	Mercredi 15 se	eptembre
	10h00	Ouverture du village
	17h00	Journal de la Solitaire
	Jeudi 16 septe	
	Journée	Arrivée prévue de la 4ème étape
IRE	17h00	Journal de la Solitaire
ZA	Vendredi 17 se	
ΑĀ	17h00	Journal de la Solitaire
SAINT-NAZAIRE	18h00 Samedi 18 sep	Remise des prix de la 4ème étape
SAI	16h00	Remise des prix générale publique
	18h30	Remise des prix generale passique Remise des prix institutionnelle de la 52ème édition de la Solitaire du Figaro
	21h00	Soirée de clôture
	Dimanche 19	
	Journée	Incentive Skippers/orga/ rencontre public (pas de postlogue)
	17h00	Fin d'obligation de présence des bateaux dans le port
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

ANNEXE 2 - PARCOURS

Les lignes d'arrivée seront définies ultérieurement.

ÉTAPE 1A : Saint-Nazaire -> Lorient					
	Départ : 22/08/2021 17:45 Distance : 689 MN				
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis	
	Ligne de départ Saint-Nazaire				
	Parcours côtier éventuel				
1	Bouée cardinale Ouest "Les Boeufs"	46°55′,000 N	002°28',100 W	A contourner en la laissant à bâbord	
2	Marque d'eaux Saines "BXA"	45°34',100 N	001°26',630 W	A contourner en la laissant à tribord	
3 *	Bouée cardinale Ouest "Ouest Farallones"	43°43',270 N	007°26',860 W	A contourner en la laissant à tribord	
4 🗱	Bouée cardinale Sud "Les Chats"	47°35',700 N	003°23',570 W	A contourner en la laissant à bâbord	

	ÉTAPE 1B : Saint-Nazaire -> Lorient					
	Départ : 22/08/2021 17:45 Distance : 660 MN					
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis		
	Ligne de départ Saint-Nazaire					
	Parcours côtier éventuel					
1 *	Bouée cardinale Ouest "Ouest Farallones"	43°43',270 N	007°26′,860 W	A contourner en la laissant à bâbord		
2	Bouée cardinale Ouest "Rochebonne NO"	46°12',830 N	002°31',980 W	A contourner en la laissant à bâbord		
3 *	Bouée cardinale Sud "Les Chats"	47°35',700 N	003°23',570 W	A contourner en la laissant à tribord		

	ÉTAPE 1C : Saint-Nazaire -> Lorient					
	Départ : 22/08/2021 17:45	Distance :	520 MN			
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis		
	Ligne de départ Saint-Nazaire					
	Parcours côtier éventuel					
1	Bouée cardinale Ouest "Les Boeufs"	46°55',000 N	002°28',100 W	A contourner en la laissant à bâbord		
2	Marque d'eaux Saines "Attente Arcachon"	44°34',500 N	001°18',750 W	A contourner en la laissant à tribord		
3	Bouée cardinale Ouest "Chaussée de Sein"	48°03',850 N	005°08',200 W	A contourner en la laissant à tribord		
4 *	Bouée cardinale Sud "Les Chats"	47°35',700 N	003°23',570 W	A contourner en la laissant à bâbord		

	ÉTAPE 2A : Lorient -> Fécamp					
	Départ : 29/08/2021 14:00	Distance :	490 MN			
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis		
	Ligne de départ Lorient					
	Parcours côtier éventuel					
1	Bouée cardinale Ouest "Les Poulains"	47°23′,450 N	003°16',680 W	A contourner en la laissant à bâbord		
2	Belle-île en mer			A laisser à bâbord		
3	Bouée cardinale Ouest "Rochebonne NO"	46°12′,830 N	002°31',980 W	A contourner en la laissant à tribord		
4	Tourelle cardinale Ouest "La Plate"	48°02',360 N	004°45',580 W	A contourner en la laissant à tribord		
5	Phare du "Four"	48°31',390 N	004°48',310 W	A contourner en le laissant à tribord		
6	Bouée cardinale Ouest "La Foraine"	49°42',900 N	001°58',310 W	A contourner en la laissant à tribord		
7	Marque de danger isolé "DA"	49°40',980 N	000°01',720 E	A laisser à tribord		

	ÉTAPE 3A : Fécamp -> Roscoff				
	Départ : 05/09/2021 12:00 Distance : 624 MN				
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis	
	Ligne de départ Fécamp				
	Parcours côtier éventuel				
1	Bouée cardinale Sud "South Pullar"	50°38',830 N	000°49',290 W	A contourner en la laissant à bâbord	
2	Bouée cardinale Ouest "Carn Base"	50°01',480 N	005°46',170 W	A contourner en la laissant à tribord	
3	Phare de "Longships"	50°04',010 N	005°44',810 W	A contourner en le laissant à tribord	
4	Lundy Island	51°10',500 N	004°40',200 W	A contourner en la laissant à bâbord	
5 *	Bouée cardinale Sud "Saint Gowan"	51°31',920 N	004°59',770 W	A contourner en la laissant à bâbord	
6	Phare de "Bishop"	49°52',375 N	006°26′,735 W	A contourner en le laissant à bâbord	
7 *	Bouée cardinale Est "Astan"	48°44',910 N	003°57',660 W	A contourner en la laissant à tribord	

	ÉTAPE 3B : Fécamp -> Roscoff				
	Départ : 05/09/2021 12:00	Distance :	617 MN		
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis	
	Ligne de départ Fécamp				
	Parcours côtier éventuel				
1	Marque de danger isolé "DA"	49°40',980 N	000°01',720 E	A laisser à bâbord	
2	Bouée cardinale Ouest "Ouest Saint-Marcouf"	49°29',750 N	001°11',960 W	A contourner en la laissant à tribord	
3	Bouée cardinale Sud "South Pullar"	50°38',830 N	000°49',290 W	A contourner en la laissant à bâbord	
4 🗱	Phare de "Wolf Rock"	49°56′,720 N	005°48',550 W	A contourner en le laissant à bâbord	
5	Bouée cardinale Ouest "Le Videcoq"	48°49',640 N	001°42',150 W	A contourner en la laissant à tribord	
6 ₩	Bouée cardinale Est "Astan"	48°44',910 N	003°57',660 W	A contourner en la laissant à bâbord	

	ÉTAPE 4A : Roscoff -	> Saint-N	lazaire	
	Départ : 12/09/2021 11:30	Distance :	685 MN	
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis
	Ligne de départ Roscoff			
	Parcours côtier éventuel			
1	Phare de "Fastnet Rock"	51°23',360 N	009°36',180 W	A contourner en le laissant à bâbord
2	Marque d'eaux Saines "SN1"	47°00',080 N	002°39',830 W	A contourner en la laissant à bâbord
3 *	Bouée cardinale Sud "Sud Est Lambarde"	47°10′,040 N	002°20',800 W	A contourner en la laissant à bâbord
4A *	Bouée cardinale Sud "Santiago de Bougado"	47°13′,730 N	002°16',700 W	A laisser à bâbord
4B ★	Bouée cylindrique orange SF "Porte de Saint-Nazaire"	47°13′,650 N	002°16',520 W	A laisser à tribord

	ÉTAPE 4B : Roscoff -	> Saint-N	lazaire	
	Départ : 12/09/2021 11:30	Distance :	659 MN	
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis
	Ligne de départ Roscoff			
	Parcours côtier éventuel			
1	Phare du "Four"	48°31',390 N	004°48',320 W	A contourner en le laissant à bâbord
2	Bouée cardinale Ouest "Ouest Farallones"	43°43',270 N	007°26',860 W	A contourner en la laissant à bâbord
3	Marque d'eaux Saines "SN1"	47°00',080 N	002°39',830 W	A laisser à bâbord
4 *	Bouée cardinale Sud "Sud Est Lambarde"	47°10′,040 N	002°20',800 W	A contourner en la laissant à bâbord
5A ∗	Bouée cardinale Sud "Santiago de Bougado"	47°13',730 N	002°16',700 W	A laisser à bâbord
5B ★	Bouée cylindrique orange SF "Porte de Saint Nazaire"	47°13′,650 N	002°16′,520 W	A laisser à tribord

	ÉTAPE 4C : Roscoff -		lazaire	
	Départ : 12/09/2021 11:30	Distance :	669 MN	
#	Marques	Latitude	Longitude	Coté requis
	Ligne de départ Roscoff			
	Parcours côtier éventuel			
1	Phare de "Wolf Rock"	49°56′,720 N	005°48',560 W	A contourner en le laissant à bâbord
2	Marque d'eaux Saines "Attente Arcachon"	44°34',500 N	001°18',750 W	A contourner en la laissant à tribord
3	Marque d'eaux Saines "SN1"	47°00',080 N	002°39',830 W	A contourner en la laissant à tribord
4 *	Bouée cardinale Sud "Sud Est Lambarde"	47°10′,040 N	002°20',800 W	A contourner en la laissant à bâbord
5A ≭	Bouée cardinale Sud "Santiago de Bougado"	47°13',730 N	002°16′,700 W	A laisser à bâbord
5B ≭	Bouée cylindrique orange SF "Porte de Saint Nazaire"	47°13',650 N	002°16′,520 W	A laisser à tribord

ANNEXE 3 - PRESCRIPTIONS FEDERALES

Prescriptions of the Fédération Française de Voile - Racing Rules of Sailing 2021-2024

(*) FFVoile **Prescription to RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 76** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 86.3** (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile **Prescription to RRS 88** (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile **Prescription to RRS 91(b)** (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVOILE Prescriptions - Applying when no international jury is designated on the event

FFVoile **Prescription to RRS 25** (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

FFVoile **Prescription to APPENDIX R** (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf

17.7 FICHE MÉDICAI E CONFIDENTIELLES

		FICHE MEDICALE CONFIDEN HELLE®	(confidential medical forms)
NOM Name			, <u>Ş</u>
Prénom First name	Date na	Date naissance Birthdate	Suite à accident After an accident Date =
N° tel Phone n°	e-mail		Strip & molodio Attacasa Second
Nom du bateau Name of the boat		N° licence Licence n°	
Assurance-Assistance Insurance-Assistance Cies	istance Cies		Autres Others Date =
Qui contacter? Persons to contact		Lien relationship	Annandira anlavá Annandiv munusud
N° tel Phone n°	e-mail		Appendice chieve Appendix removed
Autre? other to contact		Lien relationship	Vaccinations, vaccinations: (ajouter tout documen
N° tel Phone n°	e-mail		Vaccins valides :
Médecin traitant General Practitioner			Valid vaccines
N° tel Phone n°	e-mail		
Autre référent méd. Other medic referent		Spécialité	Traitement en cours ou possible selon pa
N° tel Phone n°	e-mail		Medic =
Stage ISAF, ISAF training courses Where?	5	Date	Medic =
Stage Médical, où ? Medical qualif. Where?	re?	Date	Opposit
		i	Engagement du médecin Doctor obligation :
Taille height Poids	Poids weight	Groupe Sanguin Blood group	« Je certifie la non contre-indication à la pratique des ac
Bilans médicaux Medical Checks: (aio	uter tout document complémentaire	Bilans médicaux Medical Checks: (aiouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	"I confirm that there is no known medical reason to prever
Cardio-vasculaire ECG / ECG	Echocardiograph	hie Date (< 4ans / < 4 years) =	« Je certifie la non contre-indication à participer aux con "
Cardio-vascular Date =	Echocardiography	Joindre résultats (Enclose the results)	Data at eignatura Data and eign
			Date et signature Date and sign
sstest	Joindre résultats (Endose the results)		
	=	Joindre résultats (Enclose the results)	
Biological Avec:NFS, ionogramme, c With: blood cells counts, ic	Avec : NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycèmie à jeun, cholestèrol et fractions. With: blood cells counts, ionogram, creatinine level, liver function tests, fasting blood gluu	Avec : NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, glycémie à jeun, cholestèrol et fractions. With: blood cells counts, ionogram, creatinine level. liver function tests, fasting blood glucose, cholesterol & parts	Engagement du coureur Skipper obligation:
Dentaire, dental Date = Con	Comment. =		ue reconnais avoir pris connaissance : (1) des questions cr pharmacie recommandée pour constituer la pharmacie de L
Visuel, visual CEII D Right eye: /10	0 Lunettes Glasses?	Comment:	complete and right (2) contents of the pharmacy list recomm
Date = CEII G Left eye: /10	0 Lentilles Lenses?		Date et signature Date and sign
O.R.L, ORL Date =	Comment. =		
Physique, <i>Physical</i> Date=	Comment. =		Cutering shalomond wonding Dadon also better (funna fleval a wolf
Autres Others Date =	Comment. =		Article 8 (extraits): L'obtention du certificat médical de non con examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du
Antécédents médicaux Medical history	y (ajouter tout document complémenta	Antécédents médicaux Medical history (ajouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)	La Commission Médicale Nationale de la FFVoile - rappelle que
Allergies Allergies			
Neurologie Neurological illnesses			radiographies - insiste sur les contre-indications à la pratique compromettre la sécurité. En cas de doute, contacter la Commit
Autres maladies Other inesses			cardio-vasculaire d'effort, une surveillance biologique élémentaire Courses au large : Les conditions d'aptitudes physiques et mé
Mal. tropicales Tropical ilnesses			catégories 0 et 1 avec l'établissement d'un dossier médical con ans ; d'une échocardiographie cardiaque ; d'un bilan biologique c
Gynéco Gynecology			glycemic a jeun, cholesterlo et fractions. Obligatoirement ce que médecin référent, des examens complémentaires peuvent être a médecin référent, des examens complémentaires peuvent être a médecin de la compétition.
			(a) Telefelli, which was commonship to the categorie 2 less controls and the categorie 2 less controls and the categorie 2 less controls and the categories 2 less controls and the catego

Ģ

jouter tout document complémentaire utile - Add any useful complementary document)

Comment. =

hologies Current or possible treatment according to the pathologies:

t complémentaire utile - Add any useful complementary document,

Comment. =

Comment. = Comment. =

Medic =	Posologie =
Medic = F	Posologie =
Medic =	Posologie =
Engagement du médecin Doctor obligation :	
« Je cetifie la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition » "I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in competitiv	« Je certifie la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition » 'I confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in competitive physical and sporting activities » 🦰
« Je certifie la non contre-indication à participer aux compétitions à la voile en haute-mer en solitaire » « lo confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in <u>single</u>	« Je certifie la non contre-indication à participer aux compétitions à la voile en haute-mer en solitaire » " confirm that there is no known medical reason to prevent the person concerned taking part in single handed offshore sailing races"
Date et signature <i>Date and sign</i>	Cachet Stamp
Engagement du coureur Skipper obligation :	
Je recomnais avoir pris comnaissance ; (1) des questions ci-dessus et y avoir répondu sans rie pharmacie recommandée pour constituer la pharmacie de bord. <i>I confirm having taken knowl</i> complete and right (2) contents of the pharmacy list recommended for the medical kit on board	be reconnais avoir pris connaissance: (1) des questions ci-dessus et y avoir répondu sans rien omettre et avec exactitude (2) du contenu de la liste pharmacie recommandée pour constituer la pharmacie de bord. I confirm having taken knowledge: (1) questions above, I certify that my answers are complete and right (2) contents of the pharmacy list recommended for the medical kit on board.
Date et signature Date and sign	
Extraits reclement médical Fédéral site http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp?smenu=5	rvices/medical.asp?smenu=5

re-indication à la pratique de la voile et notamment de la voile en compétition est la conclusion d'un Doctorat d'Etat, et inscrit à l'ordre des médecins.

 conseille de tenir compte des pathologies dites de « croissance » et des pathologies antérieures, de univeau de l'appareil hocmorbeur: rachis, ceintures, genoux, piects, en s'adant si nécessaire de que de la Voile toute pathologie susceptible de s'aggraver au cours de l'activité sportive et/ou de que Montaine préconise une mise à jour des vaccinations, un bijan dentaire annuei, une épreuve e à partir de 40 ans, un examen ORL et visuel (...). y l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :engage la responsabilité du médecin signataire complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyens (...) - **précise** que le contenu de

datant de moins de 2 ans et comprenant au minimum NFS, ionogramme, créatinine, bilan hépatique, uestionnaire médical dûment daté et signé par le coureur et son médecin traitant. A la demande du dicales pour participer aux épreuves habitables en solitaire et en double devant respecter les RSO e rendus obligatoires. Ils sont définis dans l'Avis de Course. Ce dossier sera envoyé au médecin nprenant **obligatoirement** le compte-rendu : d'une épreuve d'effort maximale datant de moins de 4 ssultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans et les résultats d'une échographie cardiaque ses en haute mer, de réaliser un bilan médical de l'intéressé le plus complet possible, en relation avec sont facultatifs mais recommandès. Pour toutes les autres la ou les compétitions envisagées.

Nota: En cas de doute du médecin référent sur l'aptitude du concurrent à participe à l'épreuve concernée, ce dernier pourra diligenter une expertise médicale selon la procédure définie en annexe 3 du règlement médical étédeal h<u>itps//www.ffroile.fmf/wieb.fmfoile.fmf/wieb.fmfoile.fmf/wieb.fmfoile.fmfoi</u>